

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED

ARRETE MUNICIPAL N°2015-09

20 août 2015

République française

ARRETE PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ROUTE DE SARREBRUCK

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly sur Nied

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu la déclaration d'intention de commencement de travaux n° 2015073000067T émise par le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF) en date du 30 juillet 2015 concernant la réalisation d'un branchement AEP au 12 route de Sarrebruck,
- Vu le courrier de l'entreprise KREMEUR TP en date du 12 août, demandant de régler la circulation pendant toute la durée des travaux,
- Considérant qu'il y a lieu de régler le stationnement pour assurer la sécurité de ces travaux,
- Vu l'intérêt général,

ARRETONS

Article 1 :

Le stationnement sera interdit devant les bâtiments numérotés **12 route de Sarrebruck** à compter du **26 août 2015** et pendant toute la durée des travaux.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Courcelles-Chaussy
- M. le Sous-préfet de Metz Campagne

Fait à Silly sur Nied, le 20 août 2015

Serge WOLLJUNG
Maire de SILLY SUR NIED



Signature et cachet